

REGLEMENT INTERIEUR

Validé par la Présidente Françoise Schelstraete et le Comité Directeur

Vous et, ou, votre enfant venez de vous inscrire à l'ESPERANCE.

Nous vous en remercions et vous souhaitons la bienvenue ainsi qu'une bonne saison sportive.

Quelques Règles sont à respecter :

▪ PUNCTUALITE

Respect des horaires de cours (prévoir le temps de s'habiller)

En fonction du travail en cours, le professeur est le seul à décider de vous accepter ou non si vous êtes retardataire.

▪ ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

Les parents doivent accompagner les enfants à l'intérieur de la salle

afin de s'assurer de la présence du professeur et venir les y récupérer à la fin des cours.

Toute dérogation à ce principe sera à signaler dans le dossier (Rubrique particulière à signer) ou devra faire l'objet d'un courrier spécifique des parents

▪ PRESENCE DES PARENTS

Pour des raisons pédagogiques et pour faciliter l'organisation des cours, il est préférable que les parents n'assistent pas aux entraînements.

▪ TENUE DE SPORT

A chaque séance, le port de tenues correspondant au cours est souhaité pour une meilleure homogénéité du groupe et aussi quelquefois par souci de sécurité comme par exemple en escrime (une tenue spéciale est exigée) ou au trampoline. (Les boutons, les bijoux sont interdits.)

IMPORTANT :

Les chaussures de ville sont interdites dans les gymnases.

L'accès aux gymnases se fait pieds nus, en chaussettes ou en chaussures de sports portées exclusivement dans la salle.

▪ DISCIPLINE

La répétition du non-respect des directives de sécurité ou l'indiscipline, et après un simple rappel à l'ordre auprès des parents, pourront être sanctionnés par une suspension temporaire

(voire définitive) à l'accès aux cours.

▪ CERTIFICAT MEDICAL

Validité de 2 mois

Il est OBLIGATOIRE. Sans sa présentation, l'élève pourra se voir refuser l'accès au cours.

▪ REMBOURSEMENT DES COTISATIONS

AUCUN remboursement n'est fait pour quelque raison que ce soit, y compris pour une raison médicale.

▪ VACANCES SCOLAIRES

AUCUN COURS pendant les VACANCES sauf pour le 1er samedi, pour lequel il y a bien cours normalement afin de ne pas pénaliser ceux qui ont un cours le samedi

▪ VOL OU PERTE D'OBJETS PERSONNELS

Dans les deux cas l'Association n'est pas responsable.

▪ PANNEAUX D'AFFICHAGE

▪ ET VOTRE MESSAGERIE COURRIEL

CONSULTEZ-LES RÉGULIÈREMENT